




Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20111107-17595-DE-1-1_0
Date de signature : 09/11/11
Date de réception : mercredi 9 novembre 2011
 <p><b>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</b> - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓</p>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-  
PROVENCE N°2011.1160**

Séance publique du

7 novembre 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

**OBJET : TROISIÈME PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION - SIGNATURE D'AVENANTS ET DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

Le 07/11/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 28 octobre 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Odile BONTHOUX, M. Héliot BRAMI, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Christian LOUIT, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

M. Lucien AMBROGIANI à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD à Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Martine FENESTRAZ à Mme Catherine SILVESTRE, M. Robert FOUQUET à M. Yannick DECARA, Mme Patricia LARNAUDIE à M. Eric CHEVALIER, Mme Amaria MOHAMMEDI à M. Francis TAULAN, Mme Catherine RIVET-JOLIN à M. Stéphane PAOLI

**Excusés sans pouvoir :**

M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre GALLESE, M. Henri MATAS, M. Jules SUSINI

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Sophie JOISSAINS donne lecture du rapport ci-joint.



11.01

**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture  
- Politique de la Ville

Direction de la Politique de la Ville

RAPPORT POUR  
**LE CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 07/11/11

-----

**RAPPORTEUR** : Mme Sophie JOISSAINS

-

**Politique Publique** : RENFORCEMENT DE LA PROXIMITE ET POLITIQUE DE LA VILLE

**OBJET** : TROISIÈME PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION - SIGNATURE D'AVENANTS ET DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Dans le cadre de la campagne 2011 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence, vous avez déjà soutenu et examiné favorablement près de 111 projets structurants et innovants portés par un tissu associatif dynamique et impliqué dans des domaines majeurs et aussi complexes que l'Insertion Sociale et Professionnelle, la Réussite Educative, la Prévention de la Délinquance, la Santé, le Cadre de Vie et la participation des habitants.

Afin de poursuivre et amplifier notre partenariat avec ces acteurs associatifs de proximité et répondre ainsi aux besoins des habitants des territoires prioritaires, je vous propose de compléter ces programmations qualitatives en soutenant onze projets libellés dans les tableaux, ci-annexés.

Ce soutien complémentaire a pour objectif de favoriser la réussite de projets structurants en cours de réalisation et d'amplifier leurs impacts.

Il s'agit tout particulièrement :

- des projets des centres sociaux « Les Amandiers » et « la Provence » pour accompagner en lien avec l'Education Nationale quatre clubs «Coups de pouce» dans les écoles de Joseph d'Arbaud, de Giono, de Prévert et de Mistral. Le nombre total de clubs sur la commune s'élèvent pour l'année scolaire 2011-2012 à 12 ;

- du projet de l'ASNA qui souhaite avec de nombreux partenaires associatifs dynamiser les plateaux sportifs de proximité nouvellement construits et réhabilités par la Ville ;

- du projet de Service Civique Volontaire mis en oeuvre en 2010 par Unis-Cité sur la Ville d'Aix-en-Provence et qui grâce à notre soutien recrutera, dans ce cadre, quinze jeunes volontaires et favorisera l'émergence de quinze nouveaux projets citoyens avec l'appui de nombreuses associations du territoire et des services de la Ville.

L'ensemble de ces projets fera l'objet d'un suivi et d'une évaluation très précise qui permettra de construire ensemble les grandes lignes du CUCS 2012/2014.

Ces propositions ont été validées le 21 septembre 2011 ?

Aussi, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** les subventions listées, ci-après ;
- **DIRE** que la dépense globale de 29 800 euros (vingt neuf mille huit cents euros) sera imputée sur la ligne budgétaire n° 928 24 6574 3382 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **DIRE** que la dépense de 10 000 euros (dix mille) pour Unis cité sera imputée sur la ligne n° 9290 6574 1752 qui présente les disponibilités suffisantes ;
- **ADOPTER** les Conventions et Avenants joints au présent rapport ;
- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à les signer ainsi que tout document afférent.

**2011.1160 - TROISIÈME PROGRAMMATION DU CONTRAT URBAIN DE COHÉSION SOCIALE 2011 - ATTRIBUTIONS DE SUBVENTION - SIGNATURE D'AVENANTS ET DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 47</b>
<b>Présents</b>	<b>: 43</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 0</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 4</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 47</b>
<b>Pour</b>	<b>: 47</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

NEANT

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Sophie JOISSAINS, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Françoise TERME

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 09 novembre 2011  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

### 3° PROGRAMMATION CUCS 2011 / ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS

Opérateur	Intitulé de l'action	Sub accordée en 2009	Sub accordée en 2010	Sub attribuée en 2011	Sub proposée CUCS	Convention/avenant
Jasmin	Création de femmes	0	4 000	3500	5 000	av. n°1 C.O. Cucs
Trafic d'Art II	Conte au jardin	0	0	1 500	1 000	av. n°1 C.O. Cucs
La Variante	Représentations théâtrales	1 500	1 500	1 500	2 000	av. n°1 C.O. Cucs
ACAN	Ateliers créatifs pour enfants	0	700	0	800	C.O. Cucs
Centre Social Aix Nord	Stage Réussite éducative	0	0	0	3 000	Avenant n°09 + C.O. Cucs
ASNA	Inauguration des micro-sites sportifs	0	0	0	8 000	C.O. Cucs
Les Perseïdes	Sensibilisation aux métiers de la mode	0	0	3 000	2 000	av. n°1 C.O. Cucs
Ensemble pour les Jeunes 13 E.J. 13	Sport de proximité	3 000	5 000	1 000	1 600	av. n°1 C.O. Cucs
C.S. Les Amandiers ADIS	Coups de Pouce	2 100	2 000	0	2 200	Avenant n° 10 + C.O. Cucs
C.S. La Provence	Coups de Pouce	0	0	0	2 200	Avenant n° 12 + C.O. Cucs
Eve Lève toi	Sensibilisation femmes	2 500	4 000	2 000	2000	av. n°1 C.O. Cucs
Ligne budgétaire 92824 6574 3382					29800	

**TABLEAU Aide à l'Emploi Politique de la Ville 2011**

Opérateur/action	Sub accordée en 2009	Sub accordée en 2010	Sub attribuées 2011	Subvention proposée CUCS	Convention/avenant
Unis cité/Emplois civiques	0	18 000	0	10 000	C.O. Cucs
Ligne budgétaire 9290 6574 1752				10 000	

Disponibilité sur ligne.

**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs n° 2011.382**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association :       Trafic d'Arts II, représentée par son (sa) Président(e)  
Située                    Le Patio - Place Victor Schoelcher  
                              13090 Aix-en-Provence

Il a été convenu ce qui suit:

**PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 11 avril 2011 a accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.  
Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

**Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant court sur l'année 2011.

**Article 2 : Objet de la Convention et de son avenant**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Créer un évènement autour du conte pour les enfants accompagnés de leurs parents ou grands parents
- Organiser un temps fort au parc de verdure
- Favoriser le lien et l'accès à la culture pour tous
- Favoriser la mixité sociale
- Favoriser le regroupement intergénérationnel au sein d'une même famille

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre le développement de son programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

l'association Trafic d'arts II propose sur une journée, en plus de créer un lieu de conte pour les tous petits à partir de 10 mois, de créer plusieurs espaces adaptés à chaque tranche d'âge (de 10 mois à 10 ans) ainsi que un lieu de déambulation pour les adultes.

Les partenaires : Murmure de cailloux , et associations de proximité

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'était engagée à verser la somme de 1 500 € pour la réalisation du projet intitulé : Conte au Jardin autour de la méditerranée  
Pour renforcer cette action, la ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 1 000 euros.

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation ont été et seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs n° 2011.382**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Compagnie La Variante, représentée par son (sa) Président(e) en exercice  
Située : Maison de la Vie Associative  
Bât Le Ligourès – Place Romée de Villeneuve  
13090 Aix-en- Provence

Il a été convenu ce qui suit:

**PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 11 avril 2011 avait accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix en Provence. Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

**Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant court sur l'année 2011.

**Article 2 : Objet de la Convention et de son avenant**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Promouvoir l'accès à la culture par le biais du théâtre
- Contribuer à la réussite éducative par un accès à la pratique artistique.
- Valoriser des jeunes sur le quartier et au sein de leur famille par des représentations théâtrales et au travers de textes forts exprimant leurs ressentis.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en œuvre son nouveau programme suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Organisation de 2 représentations théâtrales du spectacle « Je hais les princesses ».

- Organisation d'ateliers de théâtres pour les enfants et adolescents

Les partenaires : l'ASSSEA, salle du Bois de l'Aune, Adis, trafic d'Arts, la Mareschale et La Provence.

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'était engagée à verser la somme de 1 500 € pour la réalisation du projet intitulé : Théâtre Enfants aux Amandiers du Jas  
Pour renforcer cette action, la Ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 2 000 €.

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation ont été et seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



## Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : **AMITIE ET CULTURE AIX NORD**, représentée par son (sa) Président(e) en exercice

Située : chez Mme FABRE, villa 3 les bosquets, 6 avenue du docteur Bertrand 13090 AIX-EN-PROVENCE

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la Convention**

La présente Convention court sur l'année 2011.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Développer du lien intergénérationnel au sein des quartiers,

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Des ateliers de peinture en partenariat avec les centres sociaux et équipements de proximité du territoire Aix Nord
- Des visites culturelles (musées, exposition ou lieux historiques)
- Participation aux animations et fêtes des quartiers nord (Beisson, Tivoli, St Eutrope, Pinette...).

Lieux :

**Beisson**

**Corsy : Centre A. Camus**

**Encagnane /Corsy**

Les partenaires :

C.S.C. Nord (atelier arts graphiques pour adultes , fête du quartier Beisson, St Eutrope..), Centre Albert Camus, Association Sportive et Culturelle Alphonse Daudet.

**Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'engage à verser la somme de 800 € pour la réalisation du projet intitulé : **Ateliers de peinture dans la rue**

**Article 4 : Suivi / Évaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

**Article 5 : Élection de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)

**Avenant n°1 de la Convention d'Objectifs n° 2011.382**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association « **Les Perséides** », représentée par sa Présidente en exercice

Située : 31 rue Blaise Cendrars 13090 AIX-EN-PROVENCE

Il a été convenu ce qui suit:

**PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 11 avril 2011 avait accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix en Provence.

Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

**Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant court sur l'année 2011.

**Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Lutter contre l'exclusion par le développement de l'accès à la mode, à l'art et à la culture,
- Accompagner les jeunes en situation fragile et désocialisés dans l'élaboration d'un projet de vie professionnelle,
- Revaloriser l'image du quartier d'Encagnane par une action ancrée dans la mode par une formation de création, coupe et couture,
- Sensibilisation à la culture par la visite de musées.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre son nouveau programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Accueil d'un groupe de 10-12 jeunes de 15 à 20 ans tous les lundis soirs (hors vacances scolaires) de 18h00 à 20h00 et mise à disposition d'un équipement de professionnels,
- Un rendu de travail est prévu en fin de formation lors d'une manifestation prévue le 16 décembre 2011 sous forme d'un défilé des tenues,
- Exposition des costumes confectionnés,
- Rencontre avec un créateur connu de mode à l'institut « Mode Méditerranée » pour

échanger sur son parcours professionnel.

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'est engagée à verser la somme de 3 000 € pour la réalisation du projet intitulé : **Sensibilisation aux métiers de la mode**

Pour renforcer cette action, la Ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 2 000 €.

### **Article 4 : Suivi / Évaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)

**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs 2011.382**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association :

L'association Atelier Jasmin, représentée par son (sa) Président(e)  
située Le Jules Verne, 2 rue Germain Nouveau  
13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

**PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 11 avril 2011 avait accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix en Provence. Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

**Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant court sur l'année 2011.

**Article 2 : Objet de la Convention et de son avenant**

L'association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Qualifier les actions femmes dans les associations de proximité
- Accompagner les femmes dans leur parcours d'insertion
- Valoriser les compétences et les savoir-faire des femmes

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en œuvre son nouveau programme suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Mise en place d'ateliers (pendant le temps scolaire) de création pour les femmes dans les associations de proximité d'Aix Nord, Encagnane-Corsy et Jas de Bouffan, une séance de 2 heures par semaine (48 séances dans l'année) par structure pour environ 10 femmes de

- chaque quartier (et 60 personnes différentes au total).
- Organisation d'instances de concertation et d'évaluation avec les acteurs sociaux associés
- Réalisation d'un temps fort pour valoriser les différentes productions au mois de juillet 2011 et créer un livre géant en textile.

Les partenaires : Les centres sociaux Aix Nord, Provence et Amandiers et les équipements de proximité Calendal, Camus et Daudet.

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'était engagée à verser la somme de 15 000 € pour la réalisation du projet intitulé :

- Création et expression de femmes

Pour renforcer cette action, la Ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 5 000 €.

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation ont été et seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



**Avenant n°1 à la Convention d'Objectifs 2011.382**

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Ensemble pour les Jeunes du 13 (EJ 13), représentée par son (sa) Président(e)  
Située : Chez M. Jurrhy, bât 3 les Tritons,  
3 Bd du Clos Gabriel  
13090 Aix-en-Provence

Il a été convenu ce qui suit:

**PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 7 novembre 2011 a accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence. Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

**Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant à la Convention court sur l'année 2011.

**Article 2 : Objet de la Convention et de son avenant**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Utiliser le sport et l'initiation sportive comme vecteur de réussite éducative et de mixité sociale
- Développer la motricité et l'esprit d'équipe via la découverte et la pratique régulière d'un sport
- Faire connaître les lieux d'intervention et les modalités de pratique auprès des habitants
- Animer les espaces sportifs de proximité (micro sites)
- Développer l'action sportive de proximité en s'appuyant sur le basketball

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre le nouveau programme avec les partenaires ci-après désignés :

Mise en œuvre d'animations sportives en pied d'immeuble tout au long de l'année ainsi que des activités multi sport durant les vacances scolaires.

Animations sur micro-sites sportifs (Jas de Bouffan, Encagnane, La Pinette et Beisson) => 260 animations ( en soirée tous les soirs de la semaine, 1 mercredi par mois, les samedi matin, ainsi que les vacances scolaires) durant l'année, réparties sur les quartiers de la façon suivante :

- *Jas de Bouffan, 110 animations, 350 heures*
- *Beisson, 80 animations, 400 heures*
- *Encagnane, 40 animations, 150 heures*
- *La Pinette, 30 animations, 100 heures*

Apprentissage des « bonnes pratiques » : Échauffement, alimentation et hydratation, respect des règles, respect des autres, sécurité.

Le planning définitif pourra évoluer sur demande de l'équipe opérationnelle du CUCS afin de permettre une meilleure prise en compte des besoins.

Les partenaires :

ASC Le Calendal, Centre Albert Camus, ASEAD (Alphonse Daudet), Eve lève toi, Boxing Club Larbi Mohammedi, Boxing Club Les Hippo, ASNA, ASA

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'était engagée à verser la somme de 1 000 € pour la réalisation du projet intitulé : "Initiation et découverte d'un sport collectif – Action Sportive de Proximité".

Pour renforcer cette action, la Ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 1 600 €.

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



## Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : ADIS "centre social Les Amandiers", représentée par son (sa) Président(e)  
Située : Allée des Amandiers BP 515  
13091 Aix en Provence Cedex 2

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence. Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la Convention**

La présente Convention couvre l'année scolaire 2011-2012.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser l'objectif suivant :

- Viser l'égalité des chances de réussite scolaire et sociale pour chaque enfant, par un « Coup de Pouce » : accompagnement permettant de les ouvrir aux plaisirs de la lecture et de l'écriture (J. Payot, J D'Arbaud, H. Wallon, Château Double).

Pour atteindre cet objectif, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Avec les enseignants, participer à la mobilisation et à l'engagement des parents des enfants de CP,
- Proposer 4 soirs sous forme d'ateliers, des jeux d'expression orale, de lecture et d'écriture, d'une 1h15 au sein des écoles pour 1 groupe d'enfants (soit 15 enfants)
- Contribuer à la prise en charge globale des familles (ateliers alpha, aide aux démarches administratives...).

Les partenaires: Écoles des parents et des Éducateurs, Enseignants de l'école Joseph d'Arbaud, Jules Payot et Henri Wallon

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Pour couvrir 12 semaines d'animation, la Ville s'engage à verser la somme de 2 200 € pour la réalisation du projet intitulé : **Coup de pouce**

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



## Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Centre social La Provence, représenté par son (sa) Président(e)  
Située : Avenue Maréchal Juin  
13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence. Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la Convention**

La présente Convention court sur l'année scolaire 2011-2012.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser l'objectif suivant :

- Viser l'égalité des chances de réussite scolaire et sociale pour chaque enfant, par un « Coup de Pouce » : accompagnement permettant de les ouvrir aux plaisirs de la lecture et de l'écriture (J. Giono, J. Prévert et F.Mistral).

Pour atteindre cet objectif, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Avec les enseignants, participer à la mobilisation et à l'engagement des parents des enfants de CP,
- Proposer 4 soirs sous forme d'ateliers, des jeux d'expression orale, de lecture et d'écriture, d'une 1h15 au sein des écoles pour 3 groupes d'enfants (soit 15 enfants)
- Contribuer à la prise en charge globale des familles (ateliers alpha, aide aux démarches administratives...).

Les partenaires: Enseignants de l'école J. Giono , J. Prévert et F. Mistral

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Pour le dernier trimestre de l'année 2011, la Ville s'engage à verser la somme de deux mille deux cents euros (2 200 €) pour la réalisation du projet intitulé : **Coup de pouce**

### **Article 4 : Suivi / Evaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)

## Convention d'Objectifs

Entre,

**La Ville d'Aix en Provence**, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant, agissant en vertu de la délibération du conseil municipal du :  
Ci-après dénommée la "Ville"

Et,

L'Association Unis-Cité Méditerranée, située 25 Boulevard Larousse, 13014 Marseille, représentée par son Président, Bernard MICHEL BECHET

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal dans sa séance du 07 novembre 2011 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence.  
Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre association un contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

Cette convention définit des objectifs concertés ainsi que la mise en oeuvre d'une programmation prédéfinie.

### **Article 1 : Durée de la convention :**

La présente convention couvre l'année 2011-2012 ( de septembre à juin).

### **Article 2 : Objet de la convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Développement d'un service civique volontaire à Aix-en-Provence autour de la thématique de la citoyenneté, de la solidarité, de la santé, du handicap, du lien inter générationnel, de l'environnement et du sport;
- Aider et accompagner les participants dans la mise en oeuvre des projets et l'encadrement des jeunes volontaires;

Pour atteindre ces objectifs, l'Association s'est engagée à mettre en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- Recrutement de 15 jeunes issus de ZUS de 18 à 25 ans en octobre 2011, pour un engagement de 9 mois en service civique;
- Réalisation de 15 missions d'intérêt général en lien et en partenariat avec les opérateurs associatifs et institutionnels de la commune.
- Favoriser la diversité et la mixité des jeunes volontaires
- Mise en place d'un relais prescripteurs jeunesse

Les partenaires :

- Centres sociaux, équipements de proximité, Mission Locale du Pays d'Aix, université, Pôle Emploi, services de la ville d'Aix-en-Provence, AFIJ...

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011- 2012, la Ville s'engage à verser la somme de 10 000€ pour la réalisation du projet intitulé : Service civique volontaire.

### **Article 4 : Suivi / Évaluation**

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

Sera également organisée une commission de validation des actions composée des partenaires financiers du CUCS.

### **Article 5 : Élection de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le :

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)





## Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : Alliance Sportive Nord AIX (ASNA), représentée par son (sa) Président(e)

Située : 28 Boulevard du Docteur Schweitzer  
Bât Le Mejane  
13090 Aix en Provence

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 07 Novembre 2011 a décidé de soutenir la continuité du projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence lors de sa séance du 16 Décembre 2010

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la Convention**

La présente Convention est établie pour l'année 2011.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser l'objectif suivant :

Assurer l'inauguration des nouveaux plateaux sportif d'Encagnane, du Jas de Bouffan, d' Aix Nord et de la Pinette autour d'évènements festifs

Les partenaires : Eve lève toi, ASEAD, Centre Socio-Culturel Aix Nord, Sport Pour Tous, EJ13,Boxing club Larbi Mohammedi...

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'engage à verser la somme de 8 000 € pour la réalisation du projet

intitulé : Animations et Inaugurations des plateaux sportif des territoires prioritaires.

**Article 4.: Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



## Convention d'Objectifs

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

**Le Centre Social Aix Nord, représenté par son/sa président(e)**

Situé : 20 rue Albert LEBRUN 13090 AIX-EN-PROVENCE

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal qui s'est réuni le 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix-en-Provence. Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de la Convention**

La présente Convention court sur l'année 2011.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Favoriser la réussite éducative pour les enfants et jeunes qui ne fréquentent pas les structures de proximité,
- Permettre aux familles les plus modestes d'accéder à des activités éducatives, culturelles et sportives de qualité durant les vacances scolaires.

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre le programme d'actions suivant avec les partenaires ci-après désignés :

- 100 enfants et jeunes de 8 à 14 ans vont être pris en charge pendant les vacances de la Toussaint (une semaine) sur le site du CREPS.
- Les matinées seront consacrées à l'accompagnement à la scolarité (aide aux devoirs, méthodologie...) dispensé par des intervenants compétents et qualifiés (salariés et bénévoles).
- Les après-midis seront dédiés aux activités sportives et culturelles (éducateurs sportifs des clubs de haut niveau du Pays d'Aix).
- L'encadrement quotidien sera assuré par des animateurs diplômés et expérimentés.

### **Partenaires :**

Centres sociaux, associations de proximité, CREPS, CPA (Direction des sports).

### **Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'engage à verser la somme de 3 000 € pour la réalisation du projet intitulé : **Stage réussite éducative**

### **Article 4 : Suivi / Évaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

### **Article 5 : Election de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)

**Avenant n°9 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et  
le centre social et culturel Aix Nord**

**ENTRE**

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et à l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du  
Ci-après dénommée « la Ville »**

**ET**

**Le centre social et culturel Aix Nord, représentée par son (sa) Président(e) en exercice  
20, rue Albert Lebrun 13090 Aix en Provence  
Ci-après dénommé « Le centre social »**

**ARTICLE 1 : MOYENS DIRECTS ACCORDES PAR LA VILLE**

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090) ; celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **50 965** Euros et ses modalités de versement ainsi qu'une subvention pour l'action Jeunes de **7 370** Euros.

**ARTICLE 2 :**

Dans le cadre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé la somme de **18 000** Euros.

**ARTICLE 3 :**

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, la ville a versé une subvention de fonctionnement d'un montant de **mille** Euro (1000€).

**ARTICLE 4 :**

Dans le cadre de la troisième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention de **trois mille** euros (3000 €) pour le projet « Stage réussite éducative ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011 et à ce jour, s'élève à **80 335** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire  
Ou son représentant

Pour l'Association,  
Le Président

**Avenant n°12 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et  
le centre social et culturel La Provence**

**ENTRE**

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du  
Ci-après dénommée « la Ville »**

**ET**

**Le centre social et culturel La Provence, représenté par son (sa) Président(e)  
Avenue Maréchal Juin  
13090 Aix en Provence  
Ci-après dénommé « Le centre social »**

**ARTICLE 1 :**

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090) ; celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **50 965** Euros et ses modalités de versement ainsi qu'une subvention pour l'action Jeunes de **7 370** Euros.

**ARTICLE 2 :**

Dans le cadre de la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé la somme de **16 600** Euros.

**ARTICLE 3 :**

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, la Ville a versé une subvention de fonctionnement au titre de cette activité dont le montant s'élève à **trois mille quatre cents** euros (3 400€).

**ARTICLE 4 :**

Dans le cadre de la troisième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention de **deux mille deux cents** euros (2 200€) pour le projet « Coup de Pouce ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011 et à ce jour, s'élève à **80 535** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire  
Ou son représentant

Pour l'Association,  
Le Président



## Avenant n°1 de la Convention d'Objectifs n° 2011.577

Entre,

La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son Représentant

Et,

L'association : **Eve Lève Toi**, représentée par son (sa) Président(e)

Située : Rue Raoul Follereau Bt C 13090 AIX-EN-PROVENCE

Il a été convenu ce qui suit:

### **PREAMBULE :**

Le Conseil Municipal réuni le 23 mai 2011 avait accordé un financement pour le projet que vous avez déposé dans le cadre du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville d'Aix en Provence.

Le Conseil Municipal du 7 novembre 2011 a décidé de soutenir le développement de ce projet par un complément de financement par cet avenant.

Pour favoriser la réussite de cette action, il a été décidé d'établir avec votre Association un avenant au Contrat d'objectifs définissant la durée et la nature des engagements de chacun.

### **Article 1 : Durée de l'avenant à la Convention**

Le présent avenant court sur l'année 2011.

### **Article 2 : Objet de la Convention**

L'Association s'engage à réaliser les objectifs suivants :

- Développer le lien social des habitants et les sortir de leur isolement, motiver les femmes à pratiquer une activité sportive.
- Mettre en place des ateliers à thème pour les enfants et les mamans.
- Favoriser le lien intergénérationnel et développer un partenariat avec les opérateurs du territoire de d'Aix Nord et de la ville d'Aix-en-Provence

Pour atteindre ces objectifs, l'Association mettra en oeuvre son nouveau programme suivant avec les partenaires ci-après désignés :

#### **Trois axes vont être développés cette année :**

**Le premier concerne les femmes :** mise en place sorties et visites culturelles favorisant leur épanouissement.

**Le second axe concerne les enfants :** les inciter à pratiquer le sport pour apprendre les valeurs morales, de solidarité et de partage afin de les amener vers la réussite scolaire et social et éviter le décrochage scolaire pour les adolescents et jeunes adultes.

**Le troisième axe concerne les personnes âgées :** créer du lien intergénérationnel avec les enfants par des activités artistiques dans les maisons de retraite (spectacles) et des ateliers communs. Continuer à organiser des animations festives sur le quartier de Beisson autour de divers thèmes afin de rapprocher les habitants tous âges confondus.

Le public touché : Les femmes, les personnes âgées, les enfants et les jeunes qui ont du mal à sortir de chez eux notamment les jeunes filles.

L'action se déroule du mois de mars à décembre 2011, du mercredi au dimanche à la salle Mirabeau, au Centre social Aix Nord, au gymnase Cournand et hors les murs.

Les partenaires :

Le Centre social Aix Nord, 3A, ASNA, AEPC Paul Cezanne, SPT 13, Maison de retraite.

**Article 3 : Financement de la Ville**

Au titre de l'année 2011, la Ville s'était engagée à verser la somme de 2 000 € pour la réalisation du projet intitulé : « **Sensibilisation femmes, personnes âgées et enfants** ».

Pour renforcer cette action, la Ville a décidé d'accorder une nouvelle subvention de 2 000 €.

**Article 4 : Suivi / Évaluation**

A travers la Direction de la Politique de la Ville, la Mairie d'Aix-en-Provence souhaite offrir un accompagnement technique aux porteurs de projets sur les territoires CUCS.

A ce titre, un suivi et une évaluation seront menés tout au long de la durée de l'action, qui s'illustreront par l'organisation de réunions de travail et de trois comités techniques de suivi.

**Article 5 : Élection de domicile**

Les parties signataires font élection de domicile :

- Pour la Ville, en l'Hôtel de ville, 13616 Aix-en-Provence, Cedex 1.
- Pour l'Association, en son siège social.

Fait à Aix-en-Provence le

Pour la Ville  
Madame le Maire ou son représentant

Pour l'Association  
Le ou la Président (e)



**Avenant n°10 au Contrat d'Objectifs entre la Ville d'Aix en Provence et  
le centre social et culturel ADIS Les Amandiers**

**ENTRE**

**La Ville d'Aix en Provence, représentée par Madame Le Maire ou son adjoint délégué à la Politique de la Ville et à l'aide au soutien scolaire, agissant en vertu de la délibération du Conseil Municipal du  
Ci-après dénommée « la Ville »**

**ET**

**Le centre social et culturel ADIS Les Amandiers, représenté par son (sa) Président(e)  
8, Allée des Amandiers B.P 515 13091 Aix en Provence Cedex 2  
Ci-après dénommé « Le centre social »**

**ARTICLE 1**

Un contrat d'objectifs triennal (2009-2011) a été approuvé par le Conseil Municipal dans sa séance du 26 janvier 2009 (DCM 2009.0090) ; celui-ci définit les missions générales confiées par la Ville à chacun des centres sociaux et a fixé par délibération le montant annuel de sa subvention de fonctionnement à **50 965** Euros et ses modalités de versement ainsi qu'une subvention pour l'action Jeunes de **7 370** Euros.

**ARTICLE 2 :**

Dans le cadre de la première programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale (CUCS), la Ville a versé la somme de **26 500** Euros.

**ARTICLE 3 :**

Dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité, la Ville a versé une subvention de fonctionnement au titre de cette activité dont le montant s'élève à **deux mille** euros (2000€).

**ARTICLE 4 :**

Dans le cadre de la troisième programmation du Contrat Urbain de Cohésion Sociale, la Ville versera une subvention de **deux mille deux cent** euros (2 200€) pour le projet « Coup de Pouce ».

Ainsi l'ensemble des subventions accordées par la Direction de la Politique de la Ville au titre de l'année 2011 et à ce jour, s'élève à **89 035** Euros.

Fait à Aix en Provence, le

Pour la Ville, Madame le Maire  
Ou son représentant

Pour l'Association,  
Le Président